

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Étaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, BOUET Aline, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MARIE Stéphanie, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PAILLEY Germain, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Étaient absents : DIOUF Ghislaine (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), LALONDE François (pouvoir à Colette BADAIRE), PATUREL Hervé (pouvoir à LELANDAIS Olivier) et PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à Germain PAILLEY).

Secrétaire de séance : BADAIRE Colette.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 23 février 2026. Le procès-verbal de la séance du 23 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2025 POUR LA COMMUNE- N°2026/016

A la demande de Monsieur le Maire, Madame DE SLOOVERE Françoise Maire -Adjoint donne lecture du Compte Financier Unique – CFU - 2025 pour la commune. Ce document regroupe l'ancien compte administratif et le compte de gestion :

Total des dépenses d'investissement	644 445.22 €
Total des recettes d'investissement	1 091 796.86 €
Soit un solde d'exécution cumulé positif de	447 351.64 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 617 505.22 €
Total des recettes de fonctionnement	3 339 841.02 €
Soit un excédent de clôture de	722 335.80 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DE SLOOVERE Françoise est désignée Présidente de la séance pour procéder au vote du Compte Financier Unique – CFU - 2025 pour la commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le CFU pour l'année 2025 pour la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 POUR LA COMMUNE- N°2026/017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2024

Résultat d'investissement de l'exercice 2025	+ 126 737.33 €
Résultat antérieur reporté	+ 320 614.31 €
Résultat cumulé à inscrire au 001 R	+ 447 351.64 €
Restes à réaliser en dépense	- 1 776 340.00 €
Restes à réaliser en recette	+ 1 274 767.00 €
Résultat déduit des restes à réaliser	- 54 221.36 €
Pas d'affectation minimum obligatoire	54 221.36 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2025

Résultat de l'exercice 2025	+ 372 335.80 €
Report N-1	+ 350 000.00 €
Résultat cumulé à affecter sur 2025	+ 722 335.80 €

Montant inscrit en report 002 R en fonctionnement	350 000.00 €
Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068	372 335.80 €
Montant inscrit au 001 R en investissement	447 351.64 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat 2025 à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES – N°2026/018

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, d'augmenter le montant alloué par enfant à l'école primaire communale :
99.05 € X 2 % = 1.98 € soit une augmentation des crédits 2026 **101.03 €.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de porter le montant attribué aux écoles par élève à 101.03 € pour l'année 2026.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs de l'école de la façon suivante :

<u>EFFECTIF 2026 ECOLE PRIMAIRE</u>		358 ELEVES	
358 X 101.03 € =	36 169 €		
Compte 6067	23 000 €	Compte 65748	13 169 €

VOTE DES TAXES– N°2026/019

Monsieur le Maire indique que l'Etat 1259 n'a pas été notifié.

Monsieur le Maire propose eu égard à la revalorisation des bases fiscales de 0.8% de ne pas augmenter les taux d'imposition.

<u>Taux 2026</u>		
	Taxe sur le foncier bâti	52.34 %
	Taxe sur le foncier non bâti	43.48 %
	Taxe d'habitation	14.07 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces taux sont maintenus pour l'année 2026 par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE– N°2026/020

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget Primitif 2026.

Ce budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de Fonctionnement	3 159 465.00 €
Total de la section d'Investissement	2 236 648.44 €

Le budget Primitif 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS DE LA COMMUNE – N° 2026/021

Monsieur le Maire propose d'allouer un montant de 5 000 € pour le Centre Communal d'Action sociale de la commune sur le budget 2026.

Une délibération est nécessaire afin de procéder au mandatement sur le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser le montant de 5 000 € sur le budget du CCAS conformément au vote du Budget Primitif 2026 article 657363 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à l'application de cette décision.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD DE DOUVRES – N° 2026/022

Monsieur le Maire propose d'allouer un montant de 1 000 € à l'EHPAD de Douvres pour faire suite à leur demande exceptionnelle cette année afin d'organiser des activités pour les résidents. Monsieur le Maire rappelle que cet établissement est intercommunal et à vocation à accueillir des habitants de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser le montant de 1 000 € à l'EHPAD de Douvres, cette dépense figurant sur le Budget Primitif 2026 article 657381 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à l'application de cette décision.

SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B– N°2026/023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2026, ce montant tient compte de l'organisation de la kermesse en juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association GPBB pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS– N°2026/024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € au Club des deux clochers au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € au Club des deux clochers pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION COMITE DES FETES– N°2026/025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 700 € au Comité des fêtes au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité absolue, de Mme BADAIRE Colette ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 700 € au Comité des Fêtes pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANAT ET LOISIRS– N°2026/026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat loisirs au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat Loisirs pour le fonctionnement de cette Association ; Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES– N°2026/027

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Rencontres au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Rencontres pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION CLUB DE CONVERSATION ANGLAISE– N°2026/028

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 900 € au Club de conversation anglaise nouvellement fondé au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 900 € au club de conversation anglaise pour ses activités ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION L'ABEILLE DU DAN– N°2026/029

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association L'abeille de Dan qui a vocation à s'occuper des ruchers que la commune mettra à disposition au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Mme DIOUF Ghislaine ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association L'abeille du Dan pour ses activités ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL– N°2026/030

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2026. Monsieur LELANDAIS Olivier, Maire-Adjoint en charge des associations rappelle qu'une avance a été octroyée à hauteur de 1 000 € pour cette association en début d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'A.S.B.B Football; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AU GROUPEMENT POUR LE FOOTBALL AVEC BLAINVILLE– N°2026/031

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 500 € au groupement de football avec Blainville sur Orne au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, M. MOTTELAY Christian ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 6 500 € au groupement de football avec Blainville sur Orne. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AU BADMINTON CLUB– N°2026/032

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 300 € au Badminton Club au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 300 € au Badminton Club. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION DE CHASSE– N°2026/033

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 295 € à l'Association de chasse au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 295 € à l'Association de chasse ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION– N°2026/034

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association Danse Evolution au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Mme DE GREGORIO-AVVENIR Sandy ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association Danse Evolution ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL– N°2026/035

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de Basket Ball au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Mme Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de Basket Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CAEN– N°2026/036

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Sportive du Golf de Caen au titre de l'exercice 2026. M. LELANDAIS Olivier indique qu'une demande exceptionnelle a été demandée par cette association d'un montant de 1 500 € pour l'organisation d'un grand prix de para-golf senior.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 900 € à l'Association Sportive du Golf de Caen, dont 1 500 € à titre exceptionnel ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN– N°2026/037

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL– N°2026/038

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Volley Ball au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Volley Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B– N°2026/039

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association CMTBB au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE– N°2026/040

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 700 € au Club de Gymnastique Volontaire au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 700 € au Club de Gymnastique Volontaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION JUDO CLUB– N°2026/041

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au Club de Judo au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000 € au Club de Judo ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION LE PALAIS DE LA SAGESSE– N°2026/042

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Le palais de la sagesse au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Le Palais de la sagesse ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION COUNTRY DANCING– N°2026/043

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Country dancing au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Country Dancing ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL– N°2026/044

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7 500 € à l'Amicale du Personnel au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 7 500 € à l'Amicale du Personnel ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN– N°2026/045

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, M. BONVALET Christian ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR– N°2026/046

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € aux Restaurants du Coeur au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € aux Restaurants du Cœur ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE– N°2026/047

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Banque Alimentaire au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Banque Alimentaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AUPRES DU SECOURS POPULAIRE– N°2026/048

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Secours Populaire au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € au Secours Populaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION PLANNING FAMILIAL– N°2026/049

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € au Planning Familial au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € au Planning Familial ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE– N°2026/050

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 13 169 € à la Coopérative Scolaire de l'école au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 13 169 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE– N°2026/051

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE– N°2026/052

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à la Prévention Routière au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à la Prévention Routière ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION A LA SNSM– N°2026/053

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à la SNSM au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à la SNSM ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE– N°2026/054

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité de Jumelage au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention de DIOUF Ghislaine, d'attribuer une subvention de 2 000 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2026 au compte 65748.

PARTICIPATION 2026 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN AUX ECOLES- N°2026/055

Monsieur le Maire indique que le coût a été recalculé au réel en se référant à l'année 2021, et propose les montants réactualisés suivants avec une hausse de 2% par rapport à l'année 2026 :

COÛT ECOLES - 2021 REEL			
COÛT ANNUEL	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
Téléphone /internet	297	488	785
Gaz + Electricité	10 001	7 029	17 030
Eau	1 327	2 178	3 504
Maintenance photocopieur	590	969	1 560
Assurance	325	533	858
Fournitures	7 215	11 845	19 059
Subvention mairie	5 531	9 082	14 613
Transport piscine		5 287	5 287
Produits d'entretien	1 191	885	2 076
Entretien bâtiments	-	-	6 138
Coût personnel communal	142 478	21 766	164 244
Personnel bibliothèque (Flavie)	1 718	1 289	3 007
Utilisation salles	1 463	4 621	6 083
TOTAL ANNUEL	172 136	65 970	238 106
Nb d'enfants Commune	134	220	354
Coût enfant	1 285	300	1 584
2023	COÛT ENFANTS PERIERS-SUR-LE-DAN		
Nombre d'enfants 2026	13	31	44
Coût enfant 2025 avec 2%	1 419	329	
Coût 2026	18 447	10 199	28 646

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter à 28 646 € le montant de la participation pour l'année 2026.

RAPPELLE qu'un titre de recette sera émis au cours de l'exercice au compte 74748 auprès de la commune de Périers-sur-le-Dan.

PARTICIPATION 2026 : ATELIERS DU MERCREDI DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN – N°2026/056

Monsieur le Maire rappelle les accords entre la commune et Périers sur le Dan concernant la refacturation du coût des activités Périscolaires et propose les montants suivants basés sur le coût 2025 revalorisé de 2% :

Coût Commune Periers sur le Dan 2026		
Enfants accueillis	Cout par enfant	Total
14	359 €	5 026 €

Pour l'année scolaire 2026, le coût réactualisé s'élève à 359 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la commune de Périers sur le Dan de verser un montant de 5 026 € au titre de l'année 2026.

RENOVATION DU GYMNASSE : AVENANT N°2 AVEC AVENIR BTP LOT N°1 – N°2026/057

Monsieur le Maire demande à M. LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. LEBORGNE Hubert indique que le local annexe accueillant les équipements techniques pour les trois pompes à chaleur est vétuste et nécessite des travaux de rénovation, il a été demandé des devis aux entreprises concernées afin d'étudier la faisabilité. Concernant l'entreprise AVENIR BTP le montant en plus-value est de 10 925.44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot n°1 avec l'entreprise AVENIR BTP pour un montant de plus-value de 10 925.44 HT ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance,


Colette BADAIRE.

Le Maire,


Christian CHAUVOIS.



